

Assemblée Nationale

PROPOSITION DE RESOLUTION

Portant création d'une commission d'enquête sur l'impact sanitaire et environnemental des fraudes, dysfonctionnements, et excès de la filière agroalimentaire

Déposée le 3 avril 2013

Présentée

par Brigitte Allain, et l'ensemble de ses collègues du groupe écologiste : Laurence Abeille, Eric Alauzet, Isabelle Attard, Danielle Auroi, Denis Baupin, Michèle Bonneton, Christophe Cavard, Sergio Coronado, François-Michel Lambert, Noël Mamère, Véronique Massonneau, Paul Molac, Barbara Pompili Jean-Louis Roumegas, François de Rugy et Eva Sas.

EXPOSE DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous devons assurer à la population une alimentation saine dans le respect de l'environnement. Dans une nouvelle période de scandales à répétition, qui mélange à la fois manque de transparence, avec l'affaire de la viande de cheval, et risque sanitaire, la question centrale est de savoir comment **garantir la sécurité et « la confiance alimentaire »**.

Au-delà des fraudes, **les pratiques de l'industrie agroalimentaire d'aujourd'hui constituent les scandales sanitaires de demain** : OGM et farines animales dans l'alimentation animale, effets cocktail des pesticides dans nos végétaux, canettes ou conserves composées de perturbateurs endocriniens, dont le Bisphénol A¹, nitrates polluant tous nos cours d'eau ou encore un recours excessif aux antibiotiques chez les animaux (entre 1999 et 2009, l'exposition du bétail aux antibiotiques a augmenté de 12,5 %).

De nouvelles études font le lien entre ces pratiques et les maladies de notre siècle : les cancers, les maladies neuro-dégénératives, comme Parkinson, la sclérose en plaques ou Alzheimer... Ces pratiques ont également un fort impact sur l'environnement : la contamination des eaux entraîne aujourd'hui problèmes sanitaires et environnementaux.

La situation est grave, tant la force des lobbies est puissante, la passivité des gouvernements est réelle, et les risques pour la société forts.

Les citoyens se sentent légitimement protégés par les règlements, par la loi. Quand ils découvrent que les pratiques de l'agro-alimentaire ne sont pas celles qu'ils imaginaient, ils

¹ dans son étude, René Habert vient de démontrer que de faibles concentrations de bisphénol A sont suffisantes pour agir négativement sur le testicule dans l'espèce humaine

se sentent trompés, abusés. Ils ne veulent plus de ce modèle qui leur échappe. Ils attendent de la puissance publique des actes forts vers une alimentation saine, un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être des animaux.

Afin de réinstaurer ce lien de confiance, de garantir qualité, sécurité alimentaire et environnementale, **les écologistes souhaitent introduire une notion d'éthique et de respect dans les pratiques de l'agro-industrie et favoriser l'organisation de circuits courts, la production biologique et la transformation de proximité** (petites unités de transformation, abattoirs locaux, conserveries, etc.). De nombreux leviers existent : incitation à l'agro-écologie, aide à la constitution de filières, soutien par la commande publique, développement d'un plan protéines végétales, encouragement aux AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) et aux structures coopératives de proximité. Ces actions redynamiseraient l'emploi sur les territoires ruraux et assureraient une traçabilité et une confiance plus importante au consommateur.

La traçabilité devrait être considérée comme un service d'intérêt général, mais son suivi a été malheureusement délaissé. La baisse des effectifs des inspecteurs – en 7 ans moins 15 % à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et moins 20% à la Direction Générale de l'Alimentation - a laissé le libre champ aux industries agroalimentaires, qui ont pris certaines largesses dans l'autocontrôle. **Il est indispensable de redonner les moyens à l'Etat pour des contrôles sérieux, et des sanctions adaptées.**

Mais la traçabilité alimentaire est une condition nécessaire mais pas suffisante pour garantir la sécurité sanitaire des produits. **Une évaluation sanitaire et environnementale** avant autorisation de mise sur le marché de tout nouveau produit ou processus devrait être réalisée strictement, par des agences indépendantes, et financées par la puissance publique. En cas, de doute, **par application du principe de précaution**, il devrait être possible pour un Gouvernement d'adopter un **moratoire**. La France a exprimé son refus de l'introduction de farines animales sur son territoire, mais cette prise de position, en l'état actuel du droit européen, n'a de valeur que déclarative.

Une meilleure information des consommateurs leur permettrait de faire leurs achats en connaissance de cause, et préviendrait des fraudes et tromperies. Au-delà de la réglementation existante, un **étiquetage sur l'origine et la nature des matières premières** pour les produits transformés, un étiquetage sur **le type d'élevage pour la viande**, à l'image de ce qu'il se fait pour les œufs (batterie, plein air, bio), un étiquetage sur la nature **OGM ou non des aliments** consommés par les animaux ou un **affichage environnemental** des produits, constitueraient des éléments de réponse pour rétablir la confiance des consommateurs et les accompagner vers une transition de leur régime alimentaire.

Les causes des fraudes, dysfonctionnements et pratiques dangereuses de l'agroalimentaire sont multiples, et trouvent leurs sources dans **un marché mondialisé qui traite l'aliment comme toute autre marchandise**. Ces excès du quotidien sont favorisés par

des circuits opaques (On estime entre 2400 et 4800 km la distance moyenne parcourue par un produit alimentaire entre son lieu de production et l'assiette du consommateur, soit 25% de plus qu'en 1980 ; le nombre d'intermédiaires également ne cesse d'augmenter), une spéculation financière à outrance (les prix alimentaires mondiaux ont en moyenne augmenté de 83% entre 2005 et 2008), et des études partiales rendues par des agences sanitaires privées ou publiques minées de conflits d'intérêts patents. La limitation de la circulation des denrées alimentaires et de la spéculation financière sur les matières premières agricoles doit intervenir pour **garantir une souveraineté alimentaire pour les peuples**.

Etant donné les risques que font peser certaines pratiques de la filière alimentaire sur la santé publique et l'environnement, nous proposons, à travers la présente proposition de résolution, la création d'une Commission d'enquête chargée de :

- recenser les fraudes et pratiques à risque tout au long de la chaîne alimentaire : production, transformation et distribution.
- Analyser les causes de ces dysfonctionnements, en adoptant une approche transversale, notamment en étudiant :
 - o les protocoles des politiques d'évaluation des agences sanitaires et les conflits d'intérêts existants,
 - o la puissance normative des industriels, et leur impact sur les petites et moyennes entreprises artisanales et agricoles et sur le mode de production agricole,
 - o la baisse des moyens de contrôle et la qualité des procédures de contrôle sanitaires,
 - o les conséquences de la spéculation financière sur les matières premières agricoles,
 - o les pratiques de concurrence des prix entre les grandes surfaces, et la répartition du prix entre fournisseur et distributeur.
- préconiser des mesures au niveau français, européen et international pour faire cesser immédiatement ces abus, **en se concentrant sur le développement d'une alimentation locale et saine, dans le respect de l'environnement et dans la perspective de l'intérêt général.**

PROPOSITION DE RESOLUTION

Article Unique

Il est créé, en application des articles 137 et suivants du Règlement, une commission d'enquête parlementaire de trente membres chargés d'éclairer la représentation nationale sur les dysfonctionnements de la filière alimentaire, ses impacts en matière de santé et d'environnement et d'en tirer les conséquences législatives.